

Extrait d'un Rapport
du Consulat Suisse au Havre.

Le 6 Janvier 1851.

Immigration.

Je regarde comme inutile d'ajouter aux innombrables faits consignés dans mes rapports antérieurs et dans ma correspondance, faits qui prouvent jusqu'à la dernière évidence que nos compatriotes qui émigrent sont déjà tropés en Suisse et victimes d'incroyables abus, pendant le voyage, au Havre et au port de débarquement en Amérique. Mais il est de mon devoir de vous signaler une entreprise nouvelle de transport d'émigrants qui me paraît menacer gravement la dernière liberté des malheureux qui vont chercher au delà des mers une nouvelle patrie.

Je veux parler des Messageries nationales qui ayant des bureaux sur toutes les frontières et des services qui vont aboutir, qui vont même plus loin, annonçant l'intention de prendre en quelque sorte les émigrants chez eux et de traiter avec eux à forfait, pour les rendre à La Nouvelle-Orléans ou à New York, nourriture et tout compris. Cette compagnie est puissante, j'en ai éprouvé en plus d'une occasion et qui sait si ce n'est pas son bras qui se fait sentir dans l'affaire que vous savez? Elle connaît très bien le Consul du Havre et sait jusqu'à quel point il peut être surveillant incommode pour elle. Je me borne pour le moment à l'observation suivante: les Messageries nationales disposent de moyens de transport jusqu'au Havre, immenses et tout en mesure de les augmenter et proportionner à tous les besoins. Ce n'est pas trop hasarder que de supposer qu'il y aura même entente avec les Messageries générales. Cela admis, et au moins pour les Mess. Nat.



il faut admettre, il n'y aura donc plus moyen pour les Emigrants
 d'arrêter leur place pour le Havre seulement, d'arriver ici libres de
 choisir leur navire, d'acheter eux-mêmes leurs vivres, de loger où ils
 voudront, - car évidemment tout Emigrant qui se présentera dans un
 bureau des Messageries nationales pour se faire inscrire pour le Havre
 devra invariablement pour réponse; plus de place, toutes les places
sont arrêtées pour 15 jours. Des hommes officieux seront fa-
 pour souffler à l'Emigrant l'heureuse idée de se faire inscrire
 tout de suite pour l'Amérique; pour vanter l'avantage qui en résultera
 pour lui de se voir et le malheureux subira évidemment l'auvergne qu'on
 voudra lui imposer. Il sera vendu à une Administration qui
 a maintes fois transporté des Emigrants comme du bétail!

J'avoue que cela devient à tel point effrayant qu'il n'y aura peut-être
 de remède que dans une intervention diplomatique. - Et me voilà réduit
 à n'avoir plus qu'une médiocre confiance dans le remède que j'ai si long-
 temps et si vainement recommandé, la création d'un bureau fédéral
 à Bâle.

Je reviens cependant; et je vous prie de m'entendre avant de condamner
 pour toujours mon idée.

Des agents odieux ont fait leur métier à Bâle sans que jamais les
 Autorités de Bâle s'en soient émues. Intervendraient-elles davantage contre
 un agent pressant qui s'appellerait Messageries nationales? Cela est
 au moins douteux. D'ailleurs où voyons-nous de notre temps la défense
 de l'intérêt général se prendre corps à corps avec un intérêt privé?
 Et l'intérêt moral lutter avec avantage contre l'intérêt matériel?
 Le dernier seul s'est l'ingénieur Mair de l'énergie. Je voudrais donc
 mettre aux prises des intérêts de même nature; mais comment?

le voici:

L'Assemblée nationale s'est séparée sans vouloir s'occuper, sans rien faire pour l'émigration. Je pars donc de là. Il n'y a point de fonds de votes pour cet objet. L'un ni pas besoin pour mon projet.

Il existe à Bâle une maison honnête Beck & Herzog qui depuis un an a l'agence des paquets de New York, dont le bureau est également, à sa tête, d'honnêtes gens. Beck & Herzog se réfèrent sur les premières et plus respectables maisons de Bâle, et je n'ai jamais entendu de plaintes sur leur compte. Bien plus, ils m'ont demandé à se soumettre à ma juridiction pour toutes les contestations auxquelles leurs affaires pourraient donner lieu. Eh bien, je propose que Beck & Herzog soient nommés agents fédéraux pour l'émigration suisse et qu'un tarif d'honoraires leur soit accordé, analogue à ceux des consulats, à charge par eux d'organiser leur comptabilité selon le mode qui pourra être prescrit et qui devra rendre facile tout contrôle qui sera jugé nécessaire, — à charge encore pour eux de se soumettre à chaque réquisition, à l'inspection de leurs livres et bureaux par telle personne désignée à l'avance, ou ce qui vaudrait mieux, à l'inspection de telle personne porteur d'un mandat de S. Exc. M. le Président de la Confédération. Ce mandat pourrait tantôt être exercé par une autorité de Bâle tantôt par une autre.

J'arrive aux objections:

J'ai été tout d'abord frappé de l'inconvénient qu'il pourrait y avoir à investir d'un titre fédéral une maison qui avait déjà l'agence des paquets.

Je me suis dit: l'agent fédéral ne doit avoir d'engagements avec personne et être en position de recevoir les offres de tout le monde c'est à dire de tous ceux qui mettent des navires en charge pour porter des émigrants. Or par cela seul qu'on saura que Beck & Herzog

Sont les agents de Chrystie Heinrich & Co qui soutiennent les consignataires
 du paquebot, les autres maisons qui ont souvent aussi des navires p^r
 New York et p. la Nouvelle Orleans ne disent pas leur prix à Beck &
 Herzog et ne les chargent pas d'engager des passagers pour eux.

Ayant reconnu ces difficultés qui sont moins réelles qu'apparentes,
 j'ai été en cause avec M. Chrystie Heinrich & Co qui ont tout d'abord
 empêché quel relief donnait à leurs agents de Bate le titre d'agents
 fédéraux, et se sont impressés de me proposer de faire une exception
 en faveur de M. Beck & Herzog pour reconnaître tout ce que leur
 position gagnait par l'octroi d'un titre officiel.

Nous vous offrons, m^ont de 50t, de vous fixer un minimum et
 un maximum de prix de passage, pour soustraire vos compatriotes
 au danger de trop grandes fluctuations, ou bien de les admettre toujours
 avec une augmentation de prix de 10 ou 15 f. sur les prix que
 paieraient les passagers sur les navires concurrents, qui ne sont
 pas des paquebots; ou enfin de prendre toujours les émigrants qui
 viendraient de Beck & Herzog ou de l'Agence fédérale au plus bas prix
 des passages inscrits pour le même navire. J'ai répondu sur le premier
 point: ni un prix fixe pour toute l'année, ni un minimum pour
 les époques de rareté des voyageurs, ni un maximum pour les temps
 d'abondance ne me paraissent praticables par la raison que les émigrants
 n'ont rien de commun entre eux et qu'un minimum et un maximum
 difficiles à fixer, auraient comme un prix moyen pour toute l'année
 le grand inconvénient de faire payer quelquefois aux uns moins
 que le cours, aux autres plus, sans ~~exception~~ compensation possible
 entre eux.

Sur le second point, je reconnais que 10 et même 15 f. est payer pour
 l'avantage de voyager par les excellents navires qui font le service de
 Paquebot

qui partent à jour fixe, qui ont des équipages et des officiers d'état et qui sous tous les rapports, méritent une incontestable préférence.

Le 3^m moyen présentait l'inconvénient d'entraîner des vérifications fréquentes, sans lesquelles il serait impossible de déterminer le prix dû par les Emigrants.

Il me suffit, leur dis-je, de vous voir apprécier tout ce que gagnerait votre agence à Bâle à devenir officielle, pour que je puisse pour le moment me borner à prendre acte de vos bonnes dispositions à traiter mes compatriotes exceptionnellement. Je vais informer le haut Conseil fédéral de l'état de la question. De votre côté donnez vos instructions, faites part de vos idées à M^r. Beck et Herzog, en les engageant à se mettre en rapport avec le département de l'Intérieur.

Je continue à examiner si réellement il y a incompatibilité entre l'agence des paquebots et l'agence fédérale.

D'abord que ce service des paquebots dont les départs ont lieu les 1, 8, 16 et 24 de chaque mois tend inévitablement à se perfectionner, qu'il se fait par des navires neufs très grands comme le Gallia, le William Tell, l'Helvetia qui emportent jusqu'à 5 ou 600 Emigrants, et qu'il serait plus que suffisant pour toute l'émigration, si aussi suivait une marche régulière au lieu de se faire surtout au printemps et en été. Les paquebots de New York sont d'une telle supériorité qu'à vrai dire j'en regarderais comme très heureux que tous mes compatriotes pussent voyager par eux et il y aurait un avantage pour eux quand ils devraient payer leur place f. 20 de plus que par les navires ordinaires. Soit donc de regretter que les agents fédéraux ne fussent pas chargés d'autres agences, j'en suis porté à me féliciter qu'ils n'aient que l'agence des paquebots.

Ceux de nos compatriotes qui ne voudraient pas voyager par les paquebots, sauraient à quoi s'en tenir et s'adresseraient ailleurs ou bien enveniraient régler moyennant la rétribution fixée par le tarif que les agents fédéraux les expédient les lettres d'engagement jusqu'au Havre, liberté qu'auraient également ceux qui tout en ayant l'intention de prendre les paquebots, préféreraient traiter eux mêmes au Havre.

C'est ici le cas de faire observer qu'il existe une seconde ligne de paquebots de Havre vers les Antilles dont également deux sont recommandables. Ceux-ci partent le 16 de chaque mois; le 16, il y a donc toujours 2 paquebots. Les émigrants doivent le savoir pour pouvoir profiter de cette concurrence.

Cette ligne pour agent au Havre M. Barbe et Fournier qui ont aussi le plus de navires pour le Nouv. Orléans; cette maison qui a de grands moyens, se pique également d'une grande régularité dans les départs, tandis qu'aux autres agences, on ne sait jamais à quoi s'en tenir.

Je suis porté à croire que M. Barbe et Fournier chargeraient aussi M. Beck et Herzog de leurs navires pour le Nouv. Orléans, mais cela importe peu.

Dans tous les cas, tous les navires en charge au Havre, ont toujours des représentants au Havre, et M. Beck et Herzog pourraient traiter avec eux pour ceux des émigrants qui le demanderaient ou les leur envoyer pour qu'ils traitent eux mêmes. Ces représentants se garderaient bien de tromper un émigrant quand il viendrait de la part de l'agence fédérale ou qu'ils pourraient craindre de le voir aller soumettre son accord à cette agence.



Je conclus donc que la qualité d'agents du Sagaboto du Haïre à New York n'est pas un obstacle à ce que M^{rs}. Beck et Herzog soient nommés agents ou commissaires fédéraux. Et si je considère l'avantage qu'ils présentent d'être parfaitement au courant de tout ce qui concerne l'émigration, d'avoir déjà déjà des rapports avec les administrations de transport, d'être tout organisés; en un mot je ne puis que persister dans ma proposition et vous la recommander vivement.

Agence au Havre.

Si le premier essai d'une agence spéciale pour l'émigration, fonctionnant en dehors du Consulat, mais sous la surveillance du Consul n'a pas répondu à l'attente du h. Conseil fédéral ni à la mienne, ce n'est pas la faute de l'idée, mais de l'homme que j'avais choisi très malheureusement choisi pour ce poste.

L'expérience que, pour me rendre au vœu du Conseil fédéral, j'ai faite depuis d'un Chancelier, travaillant à mes côtés n'a pas été plus satisfaisante. Un Chancelier réside forcément au Consulat; le Consulat, c'est mon bureau de négociant, par conséquent un Chancelier n'empêche pas ma maison mes bureaux d'être incessamment envahis par les émigrants; c'est là ce qui est intolérable. - Et je voudrais instamment prier le Conseil de reprendre les f. 4000, qu'il m'a alloués pour un Chancelier et de se charger lui-même de reconstruire l'agence fédérale au Haïre, comme de la nomination du titulaire. - C'est là incontestablement ce que je préférerais; mais si le Conseil croyait ne pouvoir se rendre à mes desirs, je lui demanderais l'autorisation d'établir moi-même cette agence en dehors de mon bureau, d'y nommer au besoin, sans être rigoureusement tenu d'y nommer, un Suisse. Je crains malheureusement que la somme de f. 4000

que je puis offrir soit insuffisante et cependant je suis que pour que
je puisse rester chargé du Comulod, il faut absolument que je
puisse me débarrasser entièrement du soin des émigrés.

Je me envoie recommander ce chapitre à l'attention du h. Conseil fédéral.